

lundi 23 octobre 2017

Campagne « Moi(s) sans tabac »

Lancée en 2016, l'opération "Moi(s) sans tabac", visant à arrêter collectivement le tabac pendant le mois de novembre, est renouvelée en 2017.

Le mois de novembre 2017 sera donc de nouveau l'occasion d'inciter les résidents de la Principauté à arrêter de fumer avec la deuxième édition du "Moi(s) sans tabac". L'objectif étant d'encourager les fumeurs à tenir un mois sans cigarette et de créer, ainsi, le déclic pour un abandon définitif du tabac.

Pour les aider dans cette démarche, le Gouvernement Princier a souhaité que la Principauté de Monaco soit associée, en qualité de partenaire, à l'opération « Moi(s) sans tabac » initiée par le Ministère Français de la Santé.

Cette opération, menée en collaboration avec le Département des Affaires Sociales et la Santé et le Centre hospitalier Princesse Grace, se renouvelle cette année par la distribution de kits gratuits d'aide à l'arrêt du tabac, à retirer gratuitement auprès des officines de pharmacie partenaires de la campagne.

Moi(s) sans tabac, qu'est-ce que c'est ?

« Moi(s) sans tabac » est une opération de santé publique coordonnée par le Département des Affaires Sociales et la Santé, qui consiste à inciter et accompagner tous les fumeurs, au travers des actions de communication et de prévention de proximité, dans une démarche d'arrêt du tabac pendant 30 jours, au mois de novembre prochain.

Pourquoi un accompagnement pendant un mois ?

Car au-delà de 28 jours consécutifs d'arrêt, les chances d'arrêter de fumer de manière permanente sont multipliées par 5.

Les modalités de la campagne Moi(s) sans tabac

Une campagne médiatique (TV, affichage, web, mobile) initiée par la France sera relayée par la Principauté de Monaco, les professionnels de santé et les associations concernées. L'objectif est de mettre en œuvre des actions de proximité pour susciter l'intérêt des fumeurs et les accompagner dans leur démarche visant à l'arrêt du tabac.

S'inscrire pour arrêter de fumer ! À compter du lundi 23 octobre, les candidats à l'arrêt du tabac peuvent s'inscrire de différentes manières :

- Via le site de Tabac info service (<http://www.tabac-info-service.fr>),
- l'application Tabac Info Service pour smartphone,
- le n° de téléphone 39.89

Au 1er novembre débute l'arrêt de la consommation de tabac. Ainsi les participants inscrits seront soutenus dans leur démarche au quotidien par plusieurs outils à disposition :

- le site Tabac info service (<http://www.tabac-info-service.fr>) diffuse des informations pour se préparer avant le 1er novembre et augmenter ses chances de réussite,
- une application tabac info service assurant un coaching personnalisé par des tabacologues,
- l'accompagnement gratuit par un tabacologue par téléphone au n° 39.89 accessible depuis les téléphones mobiles et les postes fixes.

En complément, la consultation de tabacologie au Centre Hospitalier Princesse Grace est gratuite, et accessible par le numéro de téléphone : 97.98.97.41.

Les professionnels de santé de la Principauté de Monaco, partenaires de la campagne, se tiennent à la disposition des participants à l'opération « Moi(s) sans tabac » pour leur apporter le soutien nécessaire.

Didier Gamerding, Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé indique que *« cette campagne revêt une notion positive pour la bonne santé des résidents de la Principauté. Elle doit devenir un rendez-vous annuel qui incite les fumeurs à s'arrêter. »*

La campagne « Moi(s) sans tabac » permet de lancer un message fort destiné à lutter contre les maladies graves induites par sa consommation.
